

SAINT - CLAUDE FACE AUX PÉNURIES 1940-1944



Choix de documents

par Rémi Gaudillier

Saint-Claude face aux pénuries 1940-1944

Nous laissons volontairement de côté les pénuries rencontrées par les différentes entreprises et industries, pour ne traiter que des pénuries vécues par les particuliers, tout en sachant très bien qu'il existe de nombreuses relations entre ces deux types de pénuries. L'exemple de la ville de Saint-Claude a été retenu, car, en l'absence d'archives concernant Dole, alors en zone occupée, il était celui qui illustre le mieux les multiples aspects de la question du ravitaillement dans le Jura pendant la seconde guerre mondiale.

Les difficultés particulières de Saint-Claude s'expliquent par la situation géographique, par l'organisation parfois défaillante du ravitaillement, surtout par la composition de la population ; Saint-Claude est une ville essentiellement ouvrière : la faiblesse des salaires y interdit le marché noir, y autorise à peine le marché gris. Un salaire départemental particulièrement bas ne permet pas à l'ouvrier de se ravitailler correctement ; jusqu'en 1942 la situation est particulièrement critique pour les chômeurs, les vieillards sans ressources, les familles ayant un prisonnier. La hausse des prix accentue considérablement la baisse du pouvoir d'achat tout au long de la période.

Ce dossier a été réalisé à partir de sources diverses :

- presse : *L'Echo de la Montagne*, hebdomadaire publié à Saint-Claude, 1940-1944. (Arch. dép. Jura).
Jeunes du Jura, publication de l'Action catholique de la Jeunesse Française (Archives diocésaines).
- sources officielles
 - rapports du préfet au ministère de l'Intérieur (Archives nationales, F¹c III 1159, et Arch. dép. Jura, 331 W 166-168) ;
 - rapports du préfet du Jura au préfet régional (Arch. dép. Jura, 304 W 110-121) ;
 - rapports périodiques des sous-préfets de Saint-Claude au préfet du Jura (Arch. dép. Jura, 304 W 135)
 - rapports périodiques du Commissariat spécial (Arch. dép. Jura, 304 W 123-133) ;
 - rapports du commissaire de police (Arch. dép. Jura, 332 W 47-48) ;
 - délibérations du conseil municipal de Saint-Claude (Archives communales de Saint-Claude, 4 I 4) ;
- sources privées
 - délibérations de la Coopérative "Le Diamant" (Arch. dép. Jura, 29 J, fonds non classé) ;
 - délibérations de la Fraternelle (microfilm aux Arch. dép. Jura, 1 Mi 521).
- souvenirs publiés
 - Jean-Henri Duraffourg, *Souvenirs des années noires 1940-1944*, Saint-Claude, Ed. Le Bayard, 1989

Une évidence : Saint-Claude est la région du Jura non occupé qui a le plus souffert des pénuries

C'est ce qui ressort clairement de la consultation de la presse ou des rapports des autorités préfectorales : la situation du ravitaillement y est décrite comme plus difficile qu'ailleurs (*documents 1 à 3*).

Les san-claudiens semblent particulièrement touchés par les pénuries alimentaires et leurs conséquences (par exemple pertes de temps dues à la nécessité d'aller chercher du ravitaillement à la campagne) ; elles entraînent une dégradation de l'état de santé général de la population, et l'augmentation du nombre des maladies, et, par la même, une détérioration de la régularité et de la qualité du travail ; la multiplication des vols (bois, pommes de terre, lapins, chats...) et des demandes de mutation de fonctionnaires en sont la conséquence (*documents 4 à 6*).

Les pénuries alimentaires sont de plusieurs types :

- pénuries en blé et pain, le Jura non occupé ne pouvant pas vivre sur sa production, très limitée ; il dépend donc des apports extérieurs ; la situation est donc toujours précaire, la période de soudure étant particulièrement délicate ;
- les pénuries en viande proviennent de la lourdeur des prélèvements au profit d'autres départements et du mauvais état du cheptel ;
- la pénuries en lait et matières grasses, qui sont les plus mal supportées dans le Jura ;
- les pénuries en légumes, particulièrement aigües en hiver, mais signalées aussi à la bonne saison (*document 7*).

Elles sont aggravées par les difficultés des transports, par manque de carburants (*document 8*), et par la rareté des combustibles de chauffage, même du bois.

La Fraternelle, coopérative ouvrière de consommation implantée dans tout le Haut-Jura, jouait donc un rôle essentiel dans le ravitaillement de la région san-clausienne ; l'évolution de ses ventes est donc particulièrement significative (*document 9*).

Comment faire face ?

Tout d'abord la réponse individuelle, très coûteuse en temps et en fatigue. Les jardins particuliers constituent le premier moyen utilisé pour améliorer la ration officielle ; ils ont bénéficié de l'appui particulier de la municipalité et des autorités (*document 10*).

La ville ne reste pas indifférente d'abord la municipalité socialiste jusqu'au 29 novembre 1940. C'est elle qui fait face aux conséquences de la débacle et met sur pied les premières distributions de pain et de soupes tout en créant un comité cantonal pour le ravitaillement et la reprise économique. Le 29 novembre 1940 lui succède une délégation spéciale dirigée par Paul Delacour, nommé maire en février 41 ; elle entreprend différentes démarches pour obtenir un meilleur classement de la ville et met sur pied en 1941, seule où avec des aides diverses, les cantines scolaires (*document 11*). Un restaurant populaire, demandé depuis le printemps 1942, ouvre le 10 mai 1943, avec le concours des Compagnons de France et l'aide financière des entreprises (*document 12*).

Les entreprises sont directement intéressés par les problèmes du ravitaillement, qui conditionnent la bonne santé de leurs ouvriers. La coopérative Le Diamant multiplie les efforts pour améliorer la vie de ses sociétaires : démarches pour obtenir la carte de ravitaillement de catégorie T (adultes travailleurs), recherche de terrains à Longchaumois, Baume-les-Messieurs, Colonne, pour produire pommes de terres et légumes secs ; distribution diverses de fagots ou cordes de bois ; la somme dépensée à cette fin par le comité social équivalait en 1943 à une prime sur salaires de plus de 10 % alors que les dépenses de solidarité atteignent 5 % (*document 13*).

La solidarité devant les pénuries s'exprime par les efforts des grands organismes nationaux, Secours national, Croix-Rouge, et des mouvements d'action catholique (JAC, JOC). On assiste à la naissance à Saint-Claude, durant l'hiver 42, du Mouvement populaire des familles (M.P.F.) bientôt connu sous l'appellation de "mouvement patates" (*document 14*).

Le ravitaillement, enjeu politique

Le ravitaillement représente aussi un enjeu politique de taille : de son bon fonctionnement dépend en partie l'acceptation de la "révolution nationale", alors que les institutions ouvrières sont l'objet d'une attaque en règle (la coopérative La Fraternelle elle-même a été menacée). Ses difficultés font ressortir une aggravation des inégalités sociales et contribuent, par là même à éloigner les ouvriers du régime, d'où l'extrême sensibilité de la municipalité contre la mise en évidence de ses insuffisances (*document 15*).

Cet enjeu est vite compris par la Légion française de combattants, fer de lance de la Révolution nationale, qui essaie d'installer à Saint-Claude des "Groupes légionnaires d'entreprise" (G.L.E.) (*document 16*), et organise des séjours à la campagne pour les enfants de la ville (*document 17*).

C'est pourtant vers leurs dirigeants traditionnels que les ouvriers vont se retourner. Les syndicats ex cégétistes se sont regroupés de façon autonome au sein de la bourse du travail. Ils vont constamment se battre pour la défense et l'amélioration des salaires et prendre la tête des manifestations de 1942 (*documents 18 et 19*). Le mauvais état du ravitaillement contribuera au succès des grandes manifestations qui se produiront les 13, 14 et 15 mars 1943 contre la Milice et le S.T.O.

Conclusion

Les pénuries, particulièrement ressenties à Saint-Claude, contribuèrent assurément au rejet du régime de Vichy, même si fondamentalement le discrédit total dans lequel il était tombé s'explique d'abord par les orientations politiques de la révolution nationale et par le choix de la collaboration.



Dessin paru dans
"La Marseillaise",
à Londres, juin 1942

"Je ne comprends pas qu'il n'y ait pas de viande quand on voit tous les cochons qui sont arrivés en France depuis deux ans."

Présentation des documents

- Document 1 Extraits de rapports : a) du sous-préfet de Saint-Claude au préfet du Jura, 22 avril 1943 (Arch. dép. Jura, 304 W 135) ; b) du préfet Bosc au ministre de l'Intérieur, 1 juillet 1943 (Arch. nat., F¹C III 1159) ; c) du préfet Musso au ministre de l'Intérieur, 1 septembre 1943 (*ibidem*) ; d) du préfet Veveaud au ministre de l'Intérieur, 1 mars 1944 (Arch. dép. Jura, 304 W 114) (transcriptions).
- Document 2 Rapport du préfet Musso au ministre de l'Intérieur, 1 janvier 1944 (Arch. dép. Jura, 304 W 113) (fac-similé).
- Document 3 Extraits du journal *l'Echo de la Montagne*, 20 mars 1942 et 25 juin 1943 (fac-similés).
La presse san-claudiennne n'est plus représentée, après 1940, que par l'Echo de la Montagne, le Jura socialiste ayant dû cesser de paraître. Pour le commissaire de police, l'Echo témoigne au gouvernement "un attachement loyal et affectueux" (22 décembre 1941, Arch. dép. Jura, 332 W 48 ; il n'en est pas moins soumis au contrôle de la censure. Il témoigne, à sa manière, des difficultés quotidiennes.
- Document 4 Extrait des délibérations du bureau de la coopérative Le Diamant, 15 avril 1942 (Arch. dép. Jura, 39 J).
La coopérative Le Diamant, avec 110 à 120 employés pendant les années 1940-1944, est l'une des plus importantes de Saint-Claude, et les difficultés qu'elles rencontre sont le reflet de celles qu'éprouve l'ensemble de la ville. Ses archives permettent de saisir l'évolution de l'état de santé de la population à travers celle du nombre des journées de maladie que paye sa caisse de secours : 701 en 1940, 1229 en 1941, 1300 en 1942.
- Document 5 Extraits des rapports du commissaire de police de Saint-Claude au préfet du Jura en date des 30 avril 1942 (fac-similé), et 25 juin 1942 (transcription) (Arch. dép. Jura, 332 W 48).
- Document 6 Demande de mutation présentée par un fonctionnaire des Eaux et forêts, en poste à Molinges, près de Saint-Claude, 10 février 1943 (Arch. dép. Jura, 332 W 135).
- Document 7 Données sur les quantités de légumes mises en vente sur le marché de Saint-Claude, d'après les rapports du commissariat de police et du sous-préfet de Saint-Claude.
- Document 8 Extraits de *l'Echo de la Montagne*, 23 et 30 avril 1943 (Arch. dép. Jura, Mp 202).
L'article du 23 avril témoigne bien des difficultés de transport : il provoque une intervention du directeur de l'organisation Todt à Saint-Claude qui, se sentant visé par ses allusions, alerte les services de la censure ; le 30 avril, l'Echo doit faire une mise au point.
- Document 9 Evolution des ventes de la coopérative La Fraternelle, d'après les bilans (Arch. de la Fraternelle, Saint-Claude) (tableaux élaborés par R. Gaudillier).
- Document 10 Articles de *l'Echo de la Montagne*, 11 avril et 15 août 1941 : "Les recettes de Mme Lapoyat", "Les jardiniers sanclaudiens à l'honneur".
Louant à un industriel un terrain de près de 4 hectares, la ville les divise en lots de 200 m², mis à disposition de l'association des "jardiniers amateurs" en février 1941. En mai 1942, 40 000 m², au Pré Saint-Sauveur, et 7400 m², à Chaffardon, sont à leur tour transformés en jardins par la municipalité, qui y voit un moyen de compenser partiellement les pénuries.
- Document 11 Article de *l'Echo de la Montagne*, 28 novembre 1941, "M. Bosc, Préfet du Jura, venu inaugurer les cantines de Saint-Claude, chaleureusement acclamé par les écoliers".
Ces cantines bénéficient des récoltes des jardins scolaires, mis créés avec l'aide des instituteurs ; en 1941, les écoles publiques du canton de Saint-Claude récoltent ainsi 3100 kg de pommes de terre. Le 1er juillet 1942, elles servent leur 100 000e repas.
- Document 12 Article de *l'Echo de la Montagne*, 13 mars 1942, "A propos du restaurant populaire".
- Document 13 Réunion du comité social de la coopérative Le Diamant, 19 octobre 1943 (Arch. dép. Jura, 29 J)
- Document 14 Article de Henri Richard, responsable de la J.A.C., extrait de *Jeunes du Jura*, novembre-décembre 1942, "Solidarité et entraide" (Archives diocésaine) ; article extrait de *l'Echo de la Montagne*, 12 mars 1943, "Mouvement populaire des familles".
- Document 15 Article publié par *l'Echo de la Montagne* du 19 juin 1942, "Cancans et potins. Les responsables", et réponse du maire de Saint-Claude, 20 juin 1942 (Arch. mun. Saint-Claude, 4 I 1).
- Document 16 Tract des Groupes légionnaires d'entreprises distribué à Saint-Claude, à l'usine Chapuis-Comoy, par le délégué des G.L.E. (Arch. dép. Jura, 331 W 43, rapport de police du 8 octobre 1943).
- Document 17 Note (communiqué de presse ?) du responsable des "services civiques" de la Légion française des combattants sur les déjourns d'enfants, avril 1943, et lettre du Commissaire départemental à l'action sociale de la Légion à l'union départementale du Lot-et-Garonne de la Légion, 22 avril 1943 (Arch. dép. Jura, 332 W 133) (transcriptions).
- Document 18 Rapport du commissaire de police de Saint-Claude au préfet du Jura, 25 juin 1942 (Arch. dép. Jura, 332 W 48).
- Document 19 Rapport du commissaire de police de Saint-Claude au préfet du Jura, 9 juillet 1943 (Arch. dép. Jura, 375 W 12).

Document I - Rapports officiels sur la situation du ravitaillement

a. - 22 avril 1943, rapport du sous-préfet de Saint-Claude

" (...).

Ravitaillement. Le ravitaillement de la région est toujours très insuffisant, surtout en légumes et viandes. Il y aurait lieu de prendre des mesures pour améliorer et augmenter les arrivages. Certaines personnes ayant constaté que les magasins de Lons-le-Saunier "regorgeaient" de pommes-de-terre, alors que ceux de St-Claude en sont dépourvus, en tirent des conclusions amères, et vont jusqu'à dire que St-Claude est une ville très défavorisée par rapport aux autres, à celle de Lons-le-Saunier notamment, sur laquelle serait dirigé tout le ravitaillement. Il m'a d'ailleurs plusieurs fois été signalé que M. l'Intendant, directeur départemental du Ravitaillement Général, aurait été loin de faire preuve de toute la compréhension nécessaire en ce qui concerne le ravitaillement de St-Claude. (...)"

b. - 1 juillet 1943, rapport du préfet du Jura

" (...)

Situation générale du ravitaillement.

Le problème du ravitaillement continue d'être difficile dans le département, et particulièrement dans la région de St-Claude. La population récrimine vivement contre l'insuffisance de l'approvisionnement des marchés en légumes et l'absence totale de fruits, alors que la saison devrait améliorer cette situation.

Certains restaurants, notamment à St-Claude, ont dû fermer par suite de l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent d'assurer l'alimentation de leur clientèle.

La situation critique de la ville de Saint-Claude doit être spécialement signalée, et, ainsi qu'il a été rendu compte, il convient d'éviter par des mesures appropriées et rapides le renouvellement d'incidents qui se produisirent pour les mêmes raisons dans cette ville en septembre dernier. (...)"

c. - 1 septembre 1943, rapport du préfet du Jura

" (...)

Questions concernant la police.

Saint-Claude est une ville ouvrière dont la population, jadis axée à gauche, souffre actuellement de difficultés de ravitaillement difficiles à résoudre de manière pleinement satisfaisante dans cette région montagneuse, au climat rude et à la terre peu propice aux cultures légumières. Des incidents sont toujours à redouter dans cette localité sur le second plateau du Jura. J'estime que l'effectif de police de St-Claude devrait être porté à 40 unités, d'autant plus que la police urbaine a de longs et fréquents transferts à effectuer. (...)"

d. - 1 mars 1944, rapport du préfet du Jura

" (...).

Ravitaillement.

A l'exception de la ville de St-Claude qui reste assez mal pourvue en légumes, la population jurassienne a été normalement approvisionnée au cours du mois par les marchés hebdomadaires et les apports chez les commerçants. (...)"

Cabinet du Préfet.

n° 1050/Cab.

CHAPITRE IRAVITAILLEMENT.I.- APPROVISIONNEMENT DU DEPARTEMENT.-

La pénurie des matières grasses a failli provoquer à Saint-Claude d'assez violentes manifestations.

Dans un pays laitier comme le Jura la population modeste ne peut concevoir que le Ravitaillement général ne parvienne pas à honorer les rations réglementaires, et ne puisse donner en un mois que 50 grammes de beurre pour les consommateurs ordinaires, et 75 grammes pour ceux des villes à suppléments régionaux.

Car les rations d'huile de novembre et décembre ne sont pas encore entrées dans le département.

Cette situation critique provoque les plus vifs mécontentements. Il ne fait aucun doute que dans un pays de production beurrière comme le nôtre, certains consommateurs qui ne reçoivent pas leurs rations normales se procureront par des voies illégales ce qui leur fait défaut. Ils iront parfois même au-delà de leurs besoins.

Il en résultera une diminution très supérieure dans les collectes du ravitaillement général, et un sentiment d'inégalité sociale qui ne peut qu'augmenter la fièvre des esprits.

Je considère qu'il est toujours plus avantageux d'assurer leurs rations normales aux départements producteurs.

Fournitures en légumes.-

Au cours de l'automne, la ville de Saint-Claude s'était vu promettre la fourniture de 10 tonnes de légumes par semaine. Elle n'en reçoit plus que trois tonnes. Cependant certains commerçants paraissent être alimentés "derrière le comptoir". Peut-être serait-il nécessaire de contrôler plus efficacement la production de Louhans (Saône-et-Loire) qui alimente le marché de Saint-Claude, afin que tout arrive ouvertement.

L'approvisionnement est normal en ce qui concerne les autres denrées. Malgré le retard apporté par le département du Cher à faire l'expédition des 5.000 quintaux de blé attribués en novembre, mais grâce à la collecte intensive dans le Jura l'approvisionnement en céréales panifiables est réalisé jusqu'au 15 février 1944.

II.- COLLECTES.- Le tableau suivant résume l'état d'avancement des diverses collectes avec les explications concernant leur retard ou leurs insuffisances.

A PROPOS du restaurant populaire

Une lettre de L'Echo à la Municipalité

Nous avons adressé, en date du 15 mars, à M. Eugène Deloime, adjoint au Maire de Saint-Claude, la lettre que voici :

Jean-Pierre Salvat, Directeur de « L'Echo de la Montagne » à Monsieur Eugène Deloime, Adjoint au Maire, St-Claude.

Cher Monsieur,

Je tiens à vous exprimer mes remerciements bien sincères pour les intéressantes précisions que vous avez bien voulu m'apporter amicalement — et accueillies au même titre — lors de notre entretien téléphonique de samedi. Il est particulièrement heureux que le changement de catégorie de la ville de Saint-Claude permette d'espérer une amélioration sensible de notre ravitaillement.

En ce qui concerne la phrase relevée dans notre dernière édition, je vous confirme que je n'ai rien à lui retrancher. Il se peut que d'abondantes quantités de vivres soient dirigées sur Saint-Claude, supérieures à celles qui sont attribuées, à d'autres villes. Mais que l'on considère les portions nettement inférieures au minimum vital qui reviennent en fin de compte à certains de nos compatriotes peu favorisés ; qu'on les compare à la moyenne qui devrait revenir normalement à chaque habitant selon sa catégorie ; et l'on conviendra qu'il nous est impossible, dans de telles conditions, d'imprimer que le ravitaillement de Saint-Claude est bien fait.

Je n'ai accusé personne, ayant pris soin de préciser que cet état de choses ne provient pas d'un manque de bonnes volontés. Seules les mauvaises volontés responsables — s'il y en avait — pourraient se montrer offusquées, mais ce n'est pas le cas de la municipalité de Saint-Claude, consciente, j'en suis certain, d'avoir fait tout son devoir.

Il faut convenir néanmoins que « quelque chose ne va pas ».

C'est dans le but de faire découvrir ce « quelque chose » que la presse régionale a le devoir d'attirer l'attention de l'autorité compétente, en évitant bien entendu toutes polémiques inopportunes. Nous estimons agir dans l'esprit de la Révolution nationale en nous engageant à remplir ce devoir aussi souvent que l'occasion nous en sera donnée.

...Et cela tout en souhaitant avec vous que se réalise bientôt l'amélioration que nous attendons, même si ladite amélioration devait être absolument indépendante de l'action que nous aurons menée.

Persuadé de votre accord complet sur tous ces points, je vous prie d'agréer, etc... — Signé Jean-Pierre Salvat.

Le ravitaillement de St-Claude

D'un excellent camarade qui a quitté Saint-Claude il y a quelques mois, un de nos amis a reçu une lettre dont nous détachons ce simple extrait :

«... Je vous espère toujours en bonne santé et souvent, très souvent, je songe aux multiples difficultés que vous trouvez pour vous ravitailler ; ici le ravitaillement ne peut être mieux ; nous trouvons tous les légumes. Aussi je retourne souvent par la pensée quelques mois en arrière et ne peux comprendre pourquoi il existe une telle différence avec le Jura. Je souhaite pour vous qu'une amélioration se fasse sentir ».

X X X

Ces lignes se passent de commentaires. Elles démontrent une fois de plus que « L'Echo » a malheureusement raison lorsqu'il plaide la cause de tous les braves gens qui ont faim à Saint-Claude parce qu'ils ne peuvent pas ou ne veulent pas s'approvisionner au marché noir !

Nous n'accusons personne mais constatons simplement un état de faits qui, nous l'espérons, ne se prolongera pas étant donné l'action énergique, que nous nous plaçons à souligner, de nos pouvoirs locaux et départementaux, en vue d'améliorer le ravitaillement du Jura et de Saint-Claude en particulier.

*

CAMBRIOLEUR ACROBATE

Le samedi 12 juin vers 20 h., la

L'Echo de la Montagne, 25 juin 1943

L'Echo de la Montagne, 20 mars 1942

Sous-alimentation
Production. - Le Bureau constate avec regret plusieurs faits qui font que
n'est pas sans nous créer de grands ennuis. -
Le temps perdu pour faire les jardins - la fatigue qui s'en
suit - et la sous-alimentation aidant font qu'il n'y a plus
de régularité dans le travail et naturellement la bienfac-

tion s'en ressent aussi. -

Des femmes ne peuvent plus assurer leur présence normale au travail -
et même certains hommes. - Le nombre de malades va sans cesse en
augmentant. - Les femmes perdent un temps énorme à se raser, à se coiffer
et des jeunes gens quittent le métier parce que les parents préfèrent
les placer à la Campagne pour assurer au moins leur nourriture. -
C'est ainsi que Robert Jean et Robert Hélène sont partis leurs
parents ayant décidé de louer une ferme. - que Priddy Raymond
va pour plusieurs mois à la culture et que le mien du jeune
apprenti ditat vient de nous informer de ses mêmes intentions. -
Quoi faire? - nous n'y pouvons rien cependant que la situation devient
de plus en plus inquiétante et que les grands sacrifices faits pour l'apprentissage
seraient complètement perdus.

Le conseil envisage donc de porter à nouveau devant le Comité
Professionnel les revendications suivantes:

- 1^o Demarches pressantes pour faire obtenir la Carte Travailleur
aux ouvriers diamantaires avec les justifications précitées. -
- 2^o Voir à réduire à 32 heures ou 36 heures la durée hebdomadaire
du travail par suite de sous-alimentation. -
- 3^o Envisager une augmentation des tarifs vu que la situation le permet,
pour compenser cette diminution d'Heures de travail. - Le conseil pense
qu'il y va de la santé du personnel et du maintien de notre industrie
en attendant des temps meilleurs. -

Plus personne ne demandant la parole, la séance est
ensuite levée à 20 heures.

Le Président.

J. Mermel

Le Secrétaire.

J. Mermel

D. 31

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SURETÉ NATIONALE

Commissariat de Police
de Saint-Claude
(Jura)

ETAT FRANÇAIS

St. Claude le 30 AVRIL 1942

Le Commissaire de Police de la Ville de

St. Claude à Monsieur le Préfet du JUR.
- Cabinet -

c/o de Monsieur le Sous-Préfet à ST-CLAUDE.

N° 1833

OBJET :

Rapport mensuel sur
l'état d'esprit.

(Référence à votre note en date du 12 Septembre
1941 - Suite à mon rapport n° 1392 du 23 Mars
1942.)

-1-1-1-1-

I - OBSERVATIONS GÉNÉRALES :

- Aucun incident très grave susceptible d'émaner
de l'opinion n'est à signaler au cours du mois précédent.

L'état d'esprit de la population de SAINT-
CLAUDE est, au total, satisfaisant.

Les restrictions pendant ce mois ont été moins
sévères.

(...)

V - POLICE.

A noter, dans le mois, trois flagrants délits
de vol de pain; les prévenus ont été arrêtés et ont fait
l'objet de sanctions sévères de la part du Tribunal Correc-
tionnel.

De nombreux vols alimentaires ont été également
enregistrés; des vols de pommes de terre, par exemple. Les
auteurs ont été arrêtés et traduits devant l'autorité ju-
diciaire.

A signaler également une certaine recrudescence
chez les délinquants mineurs. Deux jeunes gens se sont fait
remarquer par le vol d'une montre; ils font l'objet d'une
information judiciaires.

Les vols de lapins, de bois, de vin, de sacs,
sont importants.

A signaler que depuis plusieurs semaines, nombreux
sont les personnes qui se plaignent de la disparition mysté-
rieuse de leur "chat".

(...)

Commissariat de Police

de Saint-Claude
(Jura)

N° 2865

OBJET :

Rapport mensuel sur l'état
d'esprit.

Handwritten mark resembling a stylized 'S' or 'J' with a small circle below it.



ETAT FRANÇAIS

Stamp: SURETÉ NATIONALE
25 JUIN 1942
N° 2268

St. Claude, le 25 Juin 1942.

Le Commissaire de Police de la Ville de

St. Claude à Monsieur le Préfet du JURA
- Cabinet -

s/c de Monsieur le Sous-Préfet à SAINT-CLAUDE.

(Référence à votre note en date du 12 Septembre
1941 - Suive à mon rapport n° 2013 du 21 Mai
1942).

(...)

- La grande nouveauté en matière de répartition
de légumes frais a été très favorablement accueillie par la
population. L'institution de la carte de légumes et la vente
des fruits et légumes frais au marché couvert de "LA GRE-
NETTE" ont produit une grande détente.

Le public, en général, ne professe pas une
large sympathie pour les commerçants qui pratiquent dans
l'ensemble le régime du privilège.

La population a enregistré avec bonne humeur
l'institution de la carte de légumes et l'animosité qui
régnait vis-à-vis des titulaires de la carte de priorité
paraît avoir disparu.

Les "guettes" sont rares dans l'ensemble; seu-
lement, quand elles existent, elles sont impressionnantes,
en particulier, celles qui ont lieu le Samedi, devant le
marché couvert de "LA GRENETTE".

Le public utilise généralement assez bien les
tickets qui procurent les denrées essentielles, même la
viande.

(...)

La soupe populaire ne fonctionne plus depuis le
20 Juin, ceci en raison des difficultés croissantes de l'ap-
provisionnement. L'absence de "cette soupe populaire" sera vi-
vement ressentie par la population. Il serait à souhaiter que
l'initiative municipale ne s'arrêtât pas là, car elle avait
le don de soulager bien des misères.

- L'amaigrissement, résultat de sévères restric-
tions, paraît devenir inquiétant chez certaines personnes; che-
d'autres, au contraire, un parfait état physique semble subsis-
ter, elles sont cependant la minorité.

- Le marché noir, s'il existe, paraît de peu
d'envergure. Les personnes qui vivent bien sont les commer-
çants en tous genres, car ils pratiquent "le troc".

le 10 février 1943.

Le Garde Domänial des Forêts
à (Jura)

Monsieur le Conservateur des Eaux et Forêts

LONS-LE-SAUNIER (Jura)

de

J'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance un avis favorable à la présente demande tentant à un changement de poste. - Cette demande m'est dictée par les raisons suivantes : le ravitaillement dans la région où est situé mon triage devient de plus en plus difficile et malgré toutes mes démarches il m'est plus possible de trouver le strict nécessaire à vivre. - Depuis que je suis à ce poste, je ne vis que de ce que veulent bien me donner les voisins ainsi j'ai pu avoir quelques pommes de terre, mais qui touchent à leur fin sans qu'il me soit donné un moyen de les renouveler. Car elles sont une nourriture de tous les jours sans variante. Maintenant ma femme est enceinte et devrait avoir une nourriture plus saine, que je suis dans l'impossibilité de lui procurer. Impossible de trouver un oeuf, des légumes. A Noël, j'étais obligé de mendier un morceau de lapin, autrement nous aurons mangé des pommes de terre bouillies à l'eau. Malgré les démarches faites il m'est pas possible de trouver dorénavant ce que ce soit. La misère s'installe de plus en plus à mon foyer, ma femme dans l'état où elle se trouve dépérit de plus en plus. C'est pourquoi,

Monsieur le Conservateur, je me suis décidé à vous faire parvenir cette demande et, je serais heureux si vous pouviez me faire affecter dans les départements de Saône et Loire ou Tarn. De préférence, dans le département du Tarn, où, j'possède des parents.

Maintenant dans le cas, où, cette demande ne peut être prise en considération pour une raison quelconque, je prierais, Monsieur le Conservateur, de laisser présenter ma démission. - Il serait facile de vérifier, par une enquête, ce qui est mentionné ci-dessus.



Document 7

LE MARCHÉ AUX LÉGUMES DE SAINT-CLAUDE

Hiver 1941-1942

2 décembre	le marché hebdomadaire n'existe plus depuis trois semaines
janvier	Il n'y a pas eu de distribution de pommes de terre ; les 4 kg donnés fin décembre représentaient la ration de janvier
mars	Le marché du samedi n'est pas encore rétabli

Hiver 1942-1943

26 décembre	pas de marché
2 janvier	pas de marché
9 janvier	pas de marché
16 janvier	marché approvisionné en choux raves exclusivement
23 janvier	choux raves et salades en faibles quantités
30 janvier	pas d'informations
7 février	presque rien
15 février	pas de marché
20 février	791 kg d'épinards, 845 kg de salades, 115 kg de mâche
27 février	2397 kg de légumes

Hiver 1943-1944

24 décembre	5499 kg de légumes
1 janvier	pas de marché
8 janvier	pas de marché
15 janvier	3920 kg de légumes
22 janvier	3647 kg de légumes
29 janvier	1564 kg de carottes, 173 kg de poireaux, 174 kg d'oignons, 173 kg de mâche, 360 kg d'épinards
6 février	pas de marché
12 février	pas de marché
19 février	pas de marché
26 février	pas de marché
5 mars	pas de marché

L'Echo de la Montagne

1

FRANC

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS

Fondé en 1827

1

FRANC

RÉDACTION, ADMINISTRATION : 17, RUE DE LA POYAT, ST-CLAUDE (JURA)

Où vont donc, le dimanche, ces automobilistes si pressés ? ?

Dimanche, en l'espace de cinq minutes, au milieu de la journée, à une heure qui indiquait assez clairement le but du déplacement, nous avons vu trois automobiles — qui n'étaient pas à gazogène — passer à vive allure, route de Genève.

Spectacle intolérable alors que, faute d'essence nous voyons dans notre ville de vieux médecins pèner sur de pauvres vélos, des sages-femmes renoncer à certains déplacements autrement urgents, on en conviendra, que ceux de ces automobilistes si pressés, le dimanche à midi.

Mais que les as du volant ainsi incriminés ne se mettent pas dans la tête que nous avons des raisons personnelles de leur en vouloir !... Tous filaient d'ailleurs si vite que nous n'aurions même pas eu le temps de les reconnaître !...

Loïn de nous la pensée de leur créer des ennuis, le premier de nos devoirs étant précisément de faire régner la paix là où nous le pouvons. Nous leur demandons simplement, amicalement, de réfléchir aux conséquences de leur attitude dans un pays qui souffre, et de ne pas ajouter à nos souffrances physiques les souffrances morales qu'engendre parmi les pauvres gens la constatation d'une telle indiscipline.

A bons entendeurs, salut ! Et souhaitons que nous ne verrons

Y
n
t.
e
a
l-

u
it
r

é-
le
a.
la
ir
i-

lè
-
nt
o-
e
a-
a-
c-
ie
ie

b-
e
r-
s.
L-
is
s
l-
r-
i-
s
e.
is

=

A propos de circulation automobile le dimanche

A la suite de l'article paru ici précédemment, on nous prie de préciser que le Bureau d'achat des bois, rue du Pré à Saint-Claude, n'est nullement en cause, pas plus que ne saurait l'être aucune voiture appartenant soit aux troupes d'opération soit à une administration travaillant pour le compte de celles-ci.

Dont acte.

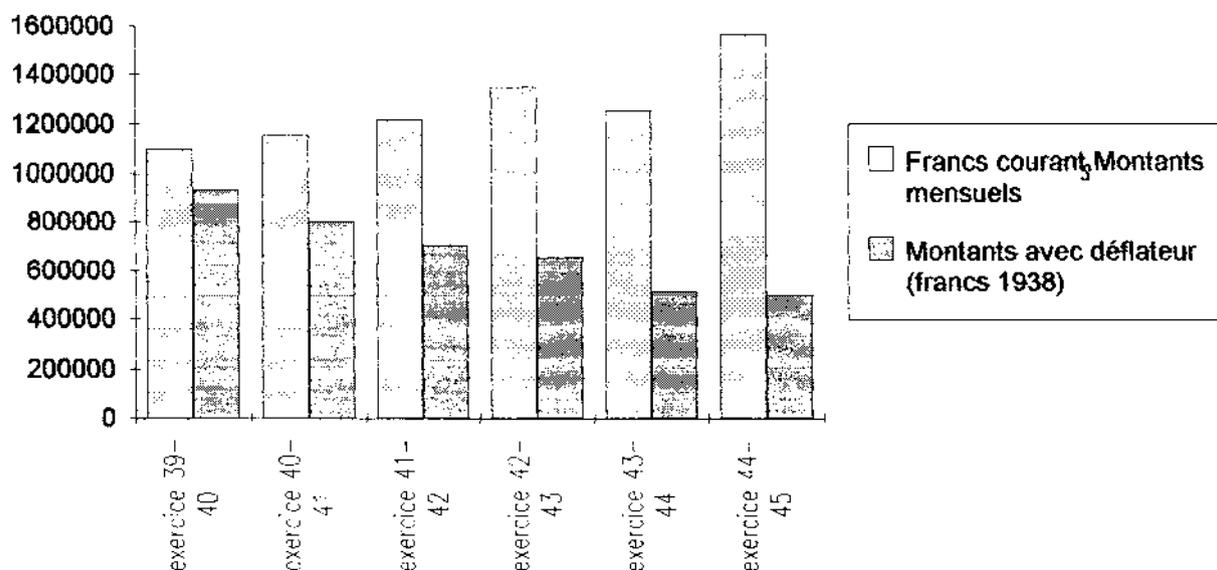
plus une seule automobile le dimanche sur les routes de la région tant que les besoins en essence du corps médical, besoins professionnels s'entend, n'aurent pas été couverts en totalité.

Souhaitons aussi que grâce à la bonne volonté de tous nous n'aurons pas à revenir sur ce pénible sujet ! -- L'ECHO.

Document 9

ÉVOLUTION DU MONTANT DES VENTES DE LA COOPÉRATIVE LA FRATERNELLE

(imprimerie, théâtre, cafés et hôtels non comptabilisés)



Exercices du 1er juillet au 30 juin

(les exercices 1943-1944 et 1944-1945 sont réalisés chacun sur 9 mois, en raison du pillage des locaux et des stocks par les Allemands)

Dans le tableau ci-dessous, valeurs en francs courants

Exercice 1939-1940	13.186.394 F
Exercice 1940-1941	13.845.899 F
Exercice 1941-1942	14.623.585 F
Exercice 1942-1943	16.205.128 F
Exercice 1943-1944 (9 mois)	11.292.094 F
Exercice 1944-1945 (9 mois)	14.115.402 F

L'ECHO de la Montagne

50
centimes

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS
Fondé en 1827

50
centimes

RÉDACTION, ADMINISTRATION : 17, RUE DE LA POYAT, S'-CLAUDE (JURA)

Les jardiniers sanclaudiens à l'honneur

Le grand concours de jardins organisé dans notre ville a remporté un succès mérité, en dépit de circonstances atmosphériques peu propices aux travaux horticoles.

Dès neuf heures du matin les membres du jury entreprenaient la visite des jardins inscrits, minutieusement préparés à l'avance, par M. Maurice Chevasnus, l'actif secrétaire-trésorier du groupement amical des Jardiniers amateurs, à qui M. Mingasson, directeur des Services agricoles avait confié les

M. le Préfet du Jura, venu dimanche soir à Saint-Claude, a l'occasion du concours horticole, visité plusieurs jardins, félicitant individuellement leurs auteurs, avec une aimable simplicité.

Inscriptions et l'organisation matérielle du concours.

Afin de gagner du temps — car il y avait soixante jardins à examiner — la commission fut divisée en deux groupes. Le premier comprenait M. Chevasnus, M. Mingasson, M. Julliard d'Oyonnax et M. David, comptable à St-Claude. Tandis que le second groupe était constitué par M. Rolandez, président du groupement amical des Jardiniers amateurs, Mlle Vaucheret, présidente des jardins ouvriers de Lons-le-Saunier, M. Langon d'Oyonnax et M. Janot, jar-

dinière de la ville de St-Claude. Les opérations faites avec un soin et une objectivité irréprochables se prolongèrent durant toute la matinée et une partie de l'après-midi.

A 17 heures, M. Boss, Préfet du Jura, était chaleureusement accueilli à la Patience par le monde des jardiniers qui précédaient M. le Sous-Préfet, M. le Maire et M. Delcins, adjoint. Remarquée parmi les personnalités, M. Chambon, secrétaire de la Sous-Préfecture et M. le Commissaire de police.

Ce fut ensuite, pour d'heureux jardiniers amateurs, de la Patience, de Pré-Saint-Sauveur, de Châtillon, l'immense joie de voir M. le Préfet venir les visiter sur leur propre terrain, s'entretenir familièrement avec eux et leur exprimer — avec une gentillesse dont ils se souviendront — les félicitations dont ils se sont rendus dignes.

Personnalités officielles et membres des commissions d'experts ayant été réunis à l'Hôtel de Ville par M. le Maire, M. le Préfet du Jura se déclara enchanté de l'accueil qui lui a été fait et redit une dernière fois son admiration pour la persévérance et l'esprit inventif des jardiniers sanclaudiens qui ont su tirer parti d'un terrain en général assez ingrat, tant par sa substance que par sa configuration, et dont la pauvreté ajoute considérablement à leurs mérites.

Cette journée mémorable, pour tous les jardiniers sanclaudiens qui grâce à elle redoubleront désormais d'enthousiasme, fait bien augurer de l'exposition du 21 septembre que nous réservons le groupement amical.

Le concours auquel nous venons d'assister aura, par la saine émulation qu'il a engendrée, des répercussions dont la collectivité bénéficiera.

Et si aux dires de certains esprits fondeurs comme il n'en manque pas à St-Claude, quelques gouttes d'essence ont été versées ce jour-là par les pérégrinations des quatre voitures officielles, ce n'a pu être — nous l'affirmons — qu'à bon escient. — S.

(Voir en page 4 le palmarès).

LE FILM DE LA SEMAINE

MERCREDI 6 AOUT

- LA GRANDE-BRETAGNE prépare-t-elle une rapide occupation de certaines positions clés de la Thaïlande, afin d'y précéder les Japonais ? C'est la question que pose le renforcement sans cesse accru des concentrations terrestres, maritimes et aériennes de la base de Singapour.
- BELLIN ANNONCE que la bataille de Smolensk est « victorieusement terminée ». Selon le même communiqué, les forces du Reich auraient fait depuis le début des hostilités 688.000 prisonniers, pris ou détruit 13.145 chars de combat, 10.388 pièces d'artillerie et 2.082 avions.
- CURIEUSEMENT CONSEILLÉE par une cartomane écossaise, une Parisienne trompée charge deux chômeurs, moyennant 5.000 francs, de corriger sa rivale. Arrivés au domicile de celle-ci, les deux individus déclarent qu'ils ne lui feront aucun mal si elle leur verse 2.000 francs. La police ayant été prévenue, la cartomane écossaise est condamnée en correctionnelle à six mois de prison ; les deux sbires à huit mois de prison et à 100 francs d'amende.

Les recettes de M^{me} Lapoyat

COMMENT FABRIQUER UNE EXCELLENTE HUILE POUR LA SALADE

De Saint-Jean de Maurienne, une de nos fidèles et très aimables lectrices — qui s'honore d'être Sanclaudiennne — nous adresse cette précieuse recette dont elle voudrait voir profiter ses compatriotes :

Mettre dans une casserole 1 litre 1/2 d'eau, 3 cuillerées de graines de lin, 2 clous de girofle, une pincée ou un petit morceau de cannelle, une cuillerée à soupe de sel et 2 cuillerées à soupe de vinaigre. Faire cuire le tout à petit feu pendant 25 minutes de façon à réduire à 1 litre. Filtrer ensuite le liquide à travers un linge fin pendant qu'il est encore chaud. Laisser refroidir une journée avant de s'en servir.

Cette huile sera très bonne mais pour les salades seulement. Ne pas s'en servir pour cuire les aliments car en chauffant elle se décomposerait. A défaut de graines de lin, remplacer celles-ci par des graines de psyllium que l'on trouvera dans toutes les pharmacies.

Nous serions reconnaissants à nos lectrices de nous faire part des résultats qu'elles auront obtenus.

L
c
l
h
a
r

n
y
3

r

à

3

r

it

sn

■

Se

it

te

es

iu

sa

st

it

L'ECHO de la Montagne

1
FRANC

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS

Fondé en 1827

1
FRANC

RÉDACTION, ADMINISTRATION : 17, RUE DE LA FOYAT, ST-CLAUDE (JURA)

M. BOSC, Préfet du Jura VENU INAUGURER LES CANTINES DE SAINT-CLAUDE chaleureusement acclamé par les écoliers

Les cantines scolaires de Saint-Claude ont été inaugurées officiellement, ainsi que nous l'avions annoncé, le vendredi 21 septembre par M. le Préfet du Jura, entouré de M. le Sous-Préfet, de M. le Maire et des principales autorités de la ville.

Tandis que les enfants des écoles pénétraient à l'intérieur de la Grenette par la porte latérale, deux voitures automobiles stoppèrent sur la place Louis-XI ; le public reconnaissait aussitôt parmi les occupants ayant mis pied à terre la longue et fine silhouette de M. Bosc, préfet du Jura, que venait d'accueillir notre nouveau sous-préfet, M. Hoff, déjà sympathiquement connu dans notre région pour y avoir appliqué, dès son entrée en fonctions, les excellents principes qu'il a su mettre en pratique dans le département du Gard. M. Caplod, délégué du Secours national, chargé d'une abondante provision de chocolat destinée à améliorer l'ordinaire de ce jour de fête, fut à son tour chaleureusement accueilli par M. le maire et par les autorités présentes, parmi lesquelles on remarquait : M. l'inspecteur d'académie, M. l'inspecteur primaire ; des représentants de la Légion ; de la municipalité, de la délégation cantonale, du Secours national, de la Croix-Rouge, M. l'archiprêtre Masseron ; plusieurs membres de la commission des cantines scolaires, ainsi que plusieurs chefs d'établissements scolaires de la ville de Saint-Claude.

La foule des enfants, au nombre de 800, continuait à défiler, canalisée par nos agents municipaux, gantés de blanc, et qui assuraient le service d'ordre en un style impeccable.

Il était 12 h. 15 lorsque le groupe des officiels fit son entrée dans la salle décorée de drapeaux et d'oriflammes aux couleurs nationales et où régnait un joyeux tumulte. Les écoliers et écolières sanclaudiens, rangés par groupes de vingt, autour de longues tables, saluaient de leurs clameurs juvéniles les dames de la Croix-Rouge qui s'empressaient autour d'eux.

Le silence se fit lorsque les personnalités eurent gravi les marches de la tribune. Une gracieuse fillette lut un compliment à l'adresse de M. le Préfet, M. le maire, dans une aimable improvisation, remercia les personnalités présentes et en particulier M. le Préfet, qui n'avait pas hésité à se déplacer de Lons-le-Saunier ; M. Caplod, du Secours national, dont l'appui pour la réalisation des cantines fut si précieux, et en particulier M. l'inspecteur d'académie et M. l'inspecteur primaire, qui furent les initiateurs de cette œuvre charitable, et dont l'insistance a encouragé la municipalité à réaliser à Saint-Claude un projet qui, au premier abord, avait paru plein de difficultés insurmontables.

Non moins aimable fut la réponse de M. le Préfet qui félicita à son tour, tous les réalisateurs de cette généreuse entreprise, digne d'être citée en exemple à de nombreuses villes de France.

C'est au cri de : « Vive M. le Préfet ! », poussé d'une seule voix, avec enthousiasme, avec sincérité, par la jeune assistance que la partie officielle de la cérémonie se termina.

Ce fut ensuite la visite des cuisines, puis du magasin à vivres, dont l'abondant ravitaillement a été accru par une admirable initiative de M. l'inspecteur Brunot, qui fit cultiver 5.000 kilos de pommes de terre par les jeunes élèves des écoles environnantes et se propose de faire mieux encore en 1941 : généreuse et opportune initiative sur laquelle nous aurons très prochainement l'occasion de revenir.

Dans notre prochain numéro :

Les résultats complets de la récolte de pommes de terre obtenue par les écoles publiques de la circonscription de Saint-Claude.

A PROPOS du restaurant populaire

Nous recevons de M. le Délégué adjoint départemental au Secours national une longue et très aimable lettre, dont la copie fut communiquée à M. le Maire de St-Claude et aux termes de laquelle, lorsque M. Capiod a évoqué la création d'un restaurant populaire dans notre ville, « il ne fallait entendre par cette déclaration aucune prise de position de la part du Secours national puisque cette organisation doit être faite soit par la Mairie, soit par une œuvre habilitée au cas où la Municipalité éprouverait des difficultés à la création de ce restaurant ».

C'est bien ainsi que nous l'entendons lorsque nous nous efforçons de soutenir, de toute notre énergie, cette généreuse pensée qui en se matérialisant apporterait un soulagement immédiat aux travailleurs de Saint-Claude où, par suite d'un concours de circonstances malheureuses — et non par manque de bonnes volontés — le ravitaillement se fait plus mal que dans toutes les autres villes de même catégorie.

Ce que nous demandons au Secours national en le suppliant de hâter la réalisation du restaurant populaire, c'est son aide morale autant que matérielle, c'est son insistance auprès des organisations habilitées, ce sont ses conseils, ses encouragements, ses données techniques et c'est aussi son expérience :

Le restaurant populaire a fait des heureux parmi nos amis lédoniens parce qu'il s'est trouvé à Lons-le-Saunier des ardeurs généreuses ; le fait que nous n'en manquons pas à St-Claude nous incite à faire confiance au Secours national qui, grâce à son don de persuasion, trouverait mieux que quiconque, parmi les compétences sanclaudiennes, les collaborateurs capables de mener à bien l'œuvre qui sauverait de la détresse un très grand nombre de familles.

X X X

La preuve que Saint-Claude ne manque pas de bonnes volontés et que nos espoirs ne sont pas irréalisables, c'est que notre municipalité, nos œuvres, ne demeurent pas inactives.

On nous annonce en effet officiellement — et M. le Délégué nous le confirme dans sa lettre — que les soupes populaires s'ouvriront dès la semaine prochaine à la Grenette et vont soulager grâce à une production quotidienne de 1.000 litres, une première catégorie de gens dans le besoin.

Cette très belle œuvre réalisée sous l'impulsion du Secours national, avec la collaboration de la municipalité et de notre actif Comité de la Croix-Rouge, n'est-elle pas comme un acheminement vers une autre œuvre, plus belle encore parce qu'elle s'étendrait à un plus grand nombre de bénéficiaires, également dignes de notre sollicitude ?

Nous connaissons et apprécions la générosité du Secours national à l'égard des Sanclaudiens, qui, grâce à lui ont vu arriver cette semaine encore deux tonnes de pâtes alimentaires et ce n'est là qu'un exemple parmi tant d'autres.

Sachant quelle est la qualité de cette générosité qui s'exerce sous les formes les plus diverses, nous sommes persuadés que M. le Délégué adjoint départemental s'efforcera d'apporter lors de son prochain passage à Saint-Claude — et sans qu'il soit pour cela engagé en quoi que ce soit — la contribution morale que nous demandons au Secours national, à l'œuvre dont il aura été dans notre ville l'initiateur.

Ce dont nous le félicitons et le remercions bien sincèrement.

L'ECHO.

Le « Relais du Coq »

a inauguré son nouveau local

sous la présidence de M. Albert Gilles sous-préfet

Le « Relais du Coq » et ses fidèles habitués ont pris possession, lundi 11 octobre, du nouveau local désormais réservé à cette utile réalisation, dans la vaste et curieuse salle du Nouvel Hôtel, constituée, dit-on, par le sommet d'une ancienne chapelle où des mains sacrilèges auraient construit un plancher à la naissance des voûtes.

Les auteurs de cette architectu-

re excentrique ne se doutaient pas qu'elle servirait un jour de cadre à l'une des œuvres les plus sympathiques des Compagnons de France : un restaurant populaire unanimement apprécié, parmi les mieux aménagés et les mieux tenus de toute la zone sud.

Le présent compte-rendu se propose avant tout de reconstituer fidèlement l'inoubliable atmosphère de ce repas inaugural. Aussi nous épargnerons-nous la fastidieuse liste des personnalités officielles, si chère habituellement aux émules de M. Homais. Nous connaissons en particulier chacun des participants et les savons suffisamment désintéressés pour affirmer qu'ils étaient là non pas pour être vus (non pas pour plastronner, mais pour témoigner leur sympathie à l'œuvre et à ses bénéficiaires et ils ne pouvaient le faire mieux qu'en partageant volontairement, en toute simplicité, la nourriture de ces honnêtes travailleurs.

A l'appel du chef Sebire, qui a l'autorité d'un adjudant et il

faut bien cela pour que le programme se déroule dans l'ordre prévu -- nous pénétrons à notre tour sous les écrasantes voûtes. Notre attention est attirée par l'ouverture béante d'un passe-plats pour géants, auquel l'ouvrier menuisier ruisselant de sueur met la dernière main. Sur les tables aux nappes de papier blanc, c'est un impeccable alignement de couverts. En face de chaque assiette, dans de petits verres, un excellent vin blanc, bon généreux de M. le Sous-Préfet, scintille de mille feux et sa teinte jaune claire contraste agréablement avec le bleu foncé des tentures.

Les « officiels », si l'on ose les appeler ainsi, ont pris place au fond de la salle, immédiatement suivis par les pensionnaires dont certains observent avec malice : « Hum ! « Ils » ont quatre assiettes ! ». Eh bien, rassurons-nous : « Ils » font l'objet d'une marque de sollicitude particulière parce que « ils » sont les invités, mais ne recevront aucun supplément au menu commun, dont toutes ces « bouches fines », d'ailleurs, se déclareront pleinement satisfaites.

Une malencontreuse panne d'automobile n'a pas permis au grand chef compagnon Thiard d'arriver à l'heure. Le chef Sebire, qui ne s'est pas départi de son sourire traditionnel et ne semble nullement embarrassé par l'énorme poids que fait peser sur ses épaules l'absence de ce retardataire de marque, comble en quelques mots très simple ce vide passager, puis donne lecture d'un télégramme par lequel M. le maire exprime son vif regret de ne pouvoir matériellement assister à l'inauguration.

Alors M. Albert Gilles, sous-préfet de St-Claude se lève et contemple avec sympathie son auditoire. Ses premières paroles sont pour se réjouir du mieux être des usagers qui ne connaîtront plus la longue attente, debout, dans la rue, au froid, à la pluie. Une salle de réunion les accueillera avant et après les repas. Ils y trouveront journaux, livres et jeux. « C'est au Mouvement Compagnon que vous devez une telle initiative. Au chef Sebire qui s'est dépensé sans compter revient le mérite d'avoir réalisé cette œuvre. Il m'est particulièrement agréable de le féliciter chaleureusement du beau résultat obtenu ».

Solidarité et entr'aide

La société toute entière souffre des privations actuelles. Cependant soyons francs et logiques, et remarquons que la misère n'atteint pas les ruraux.

Certes, les temps sont durs pour tous et, sur certains points, nous sommes revenus cinquante ans en arrière. Le travail des champs est toujours aussi pénible et l'outillage moderne est soumis à rude épreuve puisqu'on ne peut plus le faire réparer ou se procurer ce qui est indispensable à son fonctionnement. Si l'outillage est réduit le nombre de bras ne peut non plus se comparer à ce qu'il était autrefois d'où difficultés...

Mais on vit quand même à la campagne. Autrefois on se gaussait du paysan qui ne mangeait avec son pain bis que des pommes de terre et du lard. Aujourd'hui son alimentation a peu changé, son pain est un peu plus bis, et il mange du lard et des pommes de terre...

À la ville... que faut-il dire de la situation du pauvre ?

Je sais bien que certains citadins ont tout ce qu'il faut : même luxe qui s'étale le soir à la terrasse des cafés ou au ciné. Mais le pauvre, l'ouvrier, que devient-il ? Traversez une ville comme St-Claude de bon matin : les files devant les magasins commencent vers 5 heures. Et combien de fois les poubelles sont-elles visitées ? On reste tous les mois huit jours sans pain parce que l'on a rien d'autre. Dans les familles de 5 personnes on revient du marché avec une tête de salade, ou une courgette, ration de légumes pour huit jours. Dans certaines familles, on a dû faire la soupe avec des orties et même de l'herbe cueillie en plein champ. Des personnes sont devenues si faibles qu'elles ne peuvent plus travailler.

Tous ces faits sont authentiques et nous ne connaissons pas toutes les misères. Beaucoup de jeunes et même des familles entières ont dû quitter

la campagne dans le malheur, la solidarité appelle l'entr'aide.

Nous relançons notre « Campagne de Fraternité ».

Les adresses de nécessiteux fournies par la L.O.C., J.O.C., J.O.C.F. et L.F.A.C.F. seront contrôlées par le Secours National qui nous fournira les étiquettes nécessaires pour faciliter le transport.

Les colis, suscités par la J.A.C., J.A.C.F., L.F.A.C.F. seront expédiés en port du dans l'emballage du destinataire.

Nous insistons pour que les familles paysannes envoient de préférence 2 ou 3 colis de 20 kg. par exemple à la même famille, au cours de l'hiver plutôt qu'un seul de 50 kg. Notre campagne durera tout l'hiver et c'est en février-mars que ce sera le plus dur à la ville.

Par exemple, on peut bien expédier pour commencer les légumes périssables : choux, côtes de bettes, salades, courges, etc... et garder pour plus tard ceux qui se conservent : pommes de terre, rutabagas, carottes, légumes secs, ou autres.

Nous demandons à tous beaucoup de compréhension. Il ne sert à rien de récriminer. Chacun sait que la législation actuelle est imposée. D'autre part les nécessiteux ont plus besoin de ravitaillement que de conseils. Parlez-en jeunes bureaux au cours de vos longues veillées.

« Il se faut entr'aider, c'est la loi de nature ». La France peut surmonter toutes les crises si, à la place de la haine entre milieux sociaux, on met la vraie solidarité et la charité.

Jaristes, mes Amis, comprenez bien que c'est, actuellement, avec la poursuite de votre formation personnelle, le meilleur moyen de sauver la Patrie en danger.

Quand on se hausse au geste chic, avec gentillesse et compréhension, on se forme en se rapprochant du Christ.

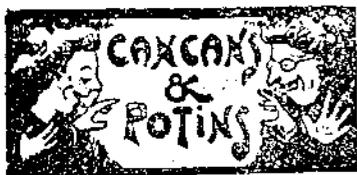
★

MOUVEMENT POPULAIRE DES FAMILLES

Cent familles ouvrières de St-Claude réunies en assemblée, à l'initiative du Mouvement Populaire des Familles, le 7 mars pour étudier les conditions de vie qui leur sont faites et les répercussions de cette vie sur la santé, constatent que les salaires actuels ne permettent pas aux familles de se loger dans des conditions humaines, que ce salaire ne permet pas aux familles de se procurer même les denrées auxquelles leurs cartes d'alimentation donnent droit. Que de ce fait la santé des familles ouvrières est gravement compromise. Que les logements dits « ouvriers » ne permettent pas d'élever des enfants dans des conditions de morale et d'hygiène nécessaires à l'épanouissement de la famille.

Demandent pour les salaires : La nécessité urgente d'étudier les moyens d'augmenter d'une manière sensible les salaires et les allocations familiales. D'étudier de suite les conditions de salaires pour qu'aussitôt la paix revenue, ceux-ci puissent subvenir aux besoins d'épanouissement du travailleur et de sa famille.

Pour le logement : La constitution de commissions locales et départementales composées de techniciens du bâtiment et de représentants des familles ouvrières organisées pour étudier présentement les possibilités de construire après la guerre des logements ouvriers correspondant aux besoins d'épanouissement physique et moral des familles ouvrières ?



Les responsables

Eh ben, la mémé, ça va-t-y ?

— Ce n'est pas à moi qu'il faut y demander, mame Dupré, c'est à l'Onésime. Figurez-vous que le Lapoyat il n'est pas à prendre acque des ninçettes... Il n'arrête pas de faire la pote rapport que ses patates ont attrapé le Doryphore. Pourtant, vous avouerez que je n'y suis pour rien, mame Dupré.

— Ça n'a rien d'étonnant, mame Lapoyat : votre homme, il est comme tout le monde d'à présent qui ont toujours querque chose à réclamer et qui ne s'adressent jamais aux ceusses qui leur ont fait querque chose... Ils font la pote aux ceusses qui n'y sont pour rien.

— Il faut vous dire qu'à force d'être tourneboulés, mame Dupré, on finit par être tous un peu comme ça. Ainsi tenez, mame Dupré, moi la première, je voudrais que vous m'entendiez en rentrant du marché après avoir fait la queue pendant des heures de temps. La pauvre municipalité, si vous entendiez ce que je lui casse !... « Ah ! les sacripants ! Ils m'y reprendront acque leurs bons de 500 grammes de légumes !... Aregardez moi donc ces quatre carottes toutes regrenies, reliées par une siffelle, qui pèsent à peine 200 grammes acque les queues... Voilà ce que, à la municipalité ils appellent 500 grammes de légumes... Ah ! Ce n'est pas étonnant qu'ils soient tous gros... » Et c'est comme ça qu'on dit, mame Dupré, comme si nos pauvres conseillers y étaient pour querque chose, comme s'ils avaient l'habitude de se servir les premiers pour nous laisser que les restes alors qu'on salt parfaitement que c'est le contraire et que notre municipalité n'arrête pas de se décarcasser pour nous procurer de la mangeaille.

— C'est comme quand on tape sur les commerçants, mame Lapoyat. Les pauvres argales, comment voulez-vous qu'ils se dépatouillent pour donner de la mangeaille à trente personnes quand ils n'en ont reçu que pour vingt-cinq ?

— Bien sûr, ils n'y sont pour rien, mame Dupré, à part un ou deux qui vendent en douce pour se faire un peu plus de sous...

— Un ou deux, mame Lapoyat, je crois qu'il vaudrait mieux dire deux ou trois.

— Mettons trois ou quatre et n'en faisons plus, mame Dupré. En ben à part trois ou quatre commerçants qui font des combines, mame Dupré, je vous sience mon binié que tout le reste est honnête. Ça n'empêche pas qu'on tape sur l'ensemble, et qu'on accuse des pauvres gens qui n'y sont pour rien, pire que si c'étaient eusses qui nous avaient mangé nos rations.

— A propos, mame Lapoyat, une tite question indiscrète : comment savez-vous qu'il y a à Saint-Claude des combinards ?

— Tiens ! C'est idée ! C'est que chaque fois que l'Onésime a réclame à propos du ravitaillement, on lui a répondu en haut lieu que la mangeaille était envoyée à Saint-Claude en quantité suffisante pour que chacun ait son compte. Du moment qu'il y en a des ceusses qui n'ont pas leur compte, mame Dupré, ce n'est pas bien mallu à deviner : il y a des fuites, querque part... Vous ne me ferez pas en croire, mame Dupré que certaines denrées ne se sont jamais vendues derrière certains comptoirs, la nuit quante tous les rideaux sont baissés.

— Alors notre police, mame Lapoyat, à quoi est-ce qu'elle sert ?

— Notre police fait son travail, mame Dupré. La preuve, c'est que vous n'avez qu'à ouvrir les journaux pour vous rendre compte de son activité. Mais vous ne pouvez cependant pas exiger d'elle qu'elle vole jusqu'au fin fond de la conscience des gens. Parce que si querque chose ne tourne pas bien rond dans notre ravitaillement, mame Dupré, ce n'est pas la cause de tous les ceusses contre qui on brâme ; c'est seulement la cause de la mauvaise volonté de querques-uns. Et comme la mauvaise volonté, ça ne se voit pas, mame Dupré, surtout quante ça opère dans le noir...

— Vous voulez dire qu'on n'en sortira, jamais, mame Lapoyat.

— Bien sûr que non, à moins que... Attendez... Une idée ! ! Si j'en parlais à mon argale ! !... Ça le remettrait peut-être un peu de meilleure humeur... Et pis qui sait ? Il est tellement taancre qu'il pourrait des fois trouver une solution. Je vous raconterai ça en détails la semaine prochaine, mame Dupré.

20 juin 1942

Le Maire de Saint-Claude
à
Monsieur le Directeur
de l'ECHO DE LA MONTAGNE
à Saint-Claude

Monsieur

Dans deux numéros de votre journal, vous prenez délibérément à partie le Conseil Municipal au sujet du ravitaillement.

Ces articles écrits sous le signe de la raillerie ne sont pas admissibles en aucune circonstance et surtout dans les moments présents, où la Municipalité fait tout son possible, et même l'impossible, pour assurer le ravitaillement de la Ville.

Je vous prie instamment de cesser cette anière de faire car si vous continuiez je serais dans l'obligation de prendre toutes dispositions pour vous empêcher de monter l'esprit de la population contre des personnes qui se dévouent sans aucun esprit de lucre au bien-être de leurs concitoyens.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire

(transcription)

L' OUVRIER JURASSIEN

IL FAUT AUGMENTER LES SALAIRES

Le Gouvernement a pris position sur la question : "Il ne peut s'agir que d'une hausse générale des salaires qui entraînerait un dérèglement des prix. Il s'agit d'une révision partant d'un salaire minimum réévalué ..."

Il ajoutait "Il s'agit d'une œuvre complète qui demande pas mal de temps ..."

Depuis la publication de la circulaire T.E. 93, près d'un an s'est écoulé. Qu'y a-t-il eu de fait ?...

Un arrêté en date du 19 Juin dernier désaffectait les préfets régionaux de leurs pouvoirs au profit du Ministre du Travail qui, par arrêtés successifs, fixera les nouveaux taux de bases des salaires par zones territoriales et par branches d'activités professionnelles.

Et le 24 Juin, un arrêté appliquant ces dispositions nouvelles aux métallurgistes, apportait ainsi une notable amélioration à leur sort.

Mais les autres professions ? Car dans le Jura, la Métallurgie est pour ainsi dire inexistante.

Il paraît que les industriels chimiques vont à leur tour bénéficier de nouvelles mesures. Tant mieux... mais pourquoi pas les autres professions ? Pourquoi pas l'Alimentation qui intéresse le département par ses fromageries ses épiceries en gros ?

Pourquoi pas l'habillement et les magasins de Nouveautés, et dans la Quincaillerie ?

Le problème est urgent. Chaque jour qui passe ajoute à la misère et aux difficultés des travailleurs. Que cette augmentation soit difficile à envisager, il n'y a aucun doute. Mais il y a aussi une question de bonne volonté.

Nous observons que les petites entreprises, dans notre ville, en raison de leur multiplicité et du faible personnel de chacune d'elles ne possèdent pas de Comité Social (encore que le Ministre du Travail vient de porter à 25 employés pour en faire obligation). Dans les grosses entreprises le Comité Social, particulièrement en matière de ravitaillement, apporte aux travailleurs une aide substantielle qui compense un peu la faiblesse des salaires, mais que dire du personnel des petites entreprises qui ne bénéficient d'aucun de ces avantages ?

Nul ne peut donc nier les difficultés matérielles rencontrées par le personnel des entreprises lédoniennes, ayant du mal à "joindre les deux bouts".

Nous n'avons pas toujours rencontré de la part des patrons, la compréhension que nous étions en droit d'attendre, à propos de cette irritante question des salaires, et même du minimum vital ...

On ne saurait évoquer ici, la conséquence du dérèglement des prix, car la preuve est faite que les bénéfices permettent une augmentation légitime des salaires, sans pour cela faire élever les prix de détail.



De tous côtés, tant à Lons-le-Saunier qu'à Saint-Claude, on nous demande où en est la question dans le département ?

Nous répétons qu'il y a nécessité absolue d'AUGMENTER LES SALAIRES ou si vous préférez, afin de mettre tant la main d'accord : de procéder d'urgence à leur révision.

Nous apprenons qu'à Lyon, une grosse activité se manifeste pour faire augmenter ceux-ci. La Préfet Régionale a fait appeler les gros patrons pour leur demander une augmentation immédiate de 15 à 30%

Faisons d'ailleurs en passant, que nous pourrions citer maints patrons qui trouvent la chose toute naturelle, mais attendent, bien content d'une mesure d'ensemble.

Le 9 Novembre 1939, un décret a bloqué les prix des marchandises

et le lendemain, 10 Novembre, un autre décret a stabilisé les salaires pour la durée des hostilités. Oui, mais... il y a le marché noir :

Ce serait trop facile de faire de la démagogie. Faisons plutôt

la preuve de la rupture actuelle des prix et du salaire moyen :

Preions un salaire départemental de 1.150 fr. Et bien voici, sur la base des prix de la taxe pratiquée, il y a encore quelques mois, et en restant strictement dans la limite de consommation fixée par les tickets. Exemple valable pour une famille de deux personnes :

Alimentation ... 886 - Habillaments ... 865 Divers ... 920 = total ... 2.681 fr.

Nous pourrions prendre un exemple, plus éloquent encore. Avec une famille de quatre personnes, c'est à dire avec deux enfants ou ascendants à charge. Alimentation ... 1.985 fr. - Habillement ... 958. Divers ... 1.434. Total ... 4.397 fr. Supposons que le salarié et sa femme travaillent tous les deux. Le mari gagne 1.200 fr. la femme les quatre cinquièmes environ du salaire de son mari, soit 960 fr. Ils encaissent 2.160 fr.

Concluez vous même

C'est pourquoi, nous considérons qu'il n'y a actuellement sur le plan social de problème plus urgent.

Nous réclamons la révision des SALAIRES. C'est non seulement une mesure de justice, mais une des conditions de la paix sociale.

Les G.L.E. du JURA.



LA LÉGIION AU SECOURS DE L'ENFANCE

On sait, ou on n'est pas assez, que la Légion Française des Combattants met au premier plan de son activité les services sociaux.

On connaît, certes, l'effort poursuivi sans arrêt pour l'expédition des colis à nos chers prisonniers confiée à la surveillance de M. MAURANT; Mais en dehors de cette vaste entreprise de solidarité, la Légion se penche encore sur les femmes de nos absents qui peuvent être anémiées, fatiguées. Elle a voulu faire siennes la pensée de ceux qui se morfondent et souffrent loin de leur foyer et loin de leur patrie, en s'intéressant à la santé de leurs compagnes déprimées par les souffrances physiques et morales. Et c'est pour les femmes de prisonniers qu'elle a organisé les Maisons de Repos de la Légion; de BOUEG D'VOISANS et du MONT-D'ORE. Celles-ci sont dirigées et hébergées par ces établissements sans qu'il leur en coûte un centime pour elles et les enfants qui doivent les accompagner.

Quant aux enfants, ils sont depuis le début, l'objet de la sollicitude légionnaire. C'est dans ce domaine que les Services sociaux font merveille.

Les enfants de nos prisonniers ont, et c'est logique, la priorité, mais la Légion s'occupe de tous les enfants quels qu'ils soient, dès qu'ils sont menacés de quelques déficiences.

(...)

C'est ainsi que, mercredi dernier, une fois de plus, la Légion recevait des invités. Contrairement à l'habitude, les petits que nous attendions ne nous venaient pas de LYON, mais bien de St-CLAUDE; dans la montagne, St-CLAUDE est une ville ouvrière très défavorisée, malgré les efforts des Pouvoirs Publics, dans le domaine du Ravitaillement. Elle ne se trouve pas dans une région de culture et sa situation ne permet pas de compter sur l'appoint des jardins familiaux et collectifs. Tout comme les petits Lyonnais ou les petits Parisiens, les petits San-Claudiens, se ressentent de cet état de chose, C'est pourquoi la Légion a décidé d'en envoyer une cinquantaine - 47 exactement - à la Réole, dans la Gironde, pour une durée de trois mois.

(...)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SURETÉ NATIONALE

Commissariat de Police

de Saint-Claude

(Jura)

N° 2805

OBJET :

Rapport mensuel sur l'état
d'esprit.

-0-

ETAT FRANÇAIS

Le Claude, le 25 Juin 1942.

N° 2248

Le Commissaire de Police de la Ville de

Le Claude à Monsieur le Préfet du JURA
- Cabinet -

a/c de Monsieur le Sous-Préfet à SAINT-CLAUDE.

(Référence à votre note en date du 12 Septembre
1941 - Suite à mon rapport n° 2013 du 21 mai
1942).I. - OBSERVATIONS GÉNÉRALES :

- Aucun incident très grave susceptible d'ébranler l'opinion n'est à signaler pendant le mois en cours.

L'état d'esprit de la population de SAINT-CLAUDE est, au total, relativement calme.

Le sujet le plus grave qui do ine de beaucoup tous les autres sujets, c'est le ravitaillement. En effet, le régime des restrictions, pendant ce mois, a été durement ressenti par la population San-Claudienne, surtout par la population ouvrière.

Il convient de signaler qu'en raison de la pénurie de denrées sur le marché local, une délégation ouvrière s'est rendue, le 11 Juin au matin, à l'Hotel de Ville pour protester auprès de la municipalité. Un attroupement d'environ 300 personnes s'est constitué. Il n'y a eu ni hurlements, ni protestations bruyantes, ni menaces à l'adresse du Gouvernement ou des Pouvoirs Publics. Le rassemblement a duré environ 15 minutes.

La délégation ouvrière était constituée par des éléments des anciens partis de "gauche" et "d'extrême gauche".

C'est M. DELOISE, Premier Adjoint, qui a reçu les doléances de la délégation.

- En matière politique, le public semble se désintéresser généralement de la guerre et de la misère qu'elle peut engendrer dans les autres pays.

COMMISSARIAT DE POLICE

ETAT FRANCAIS

SAINT-CLAUDE

le 9 Juillet 1943

N° 2850

LE COMMISSAIRE DE POLICE DE LA VILLE DE SAINT-

OBJET

CLAUDE, à Monsieur le SOUS-PRÉFET

Article de presse

En réponse à votre demande d'enquête du 6 Juillet,

1943, sur un article de presse paru dans le journal "France Révolution" du 4 Juillet 1943, et intitulé "L'honneur de vous rendre compte des renseignements recueillis"

Cet article paraît viser une manifestation qui s'est produite à Saint-Claude, le mardi 8 Septembre 1942, pour protester contre le ravitaillement. Le matin vers onze heures, deux cents personnes environ se massèrent devant la Mairie. Une délégation fut désignée pour se présenter devant M. le Maire; satisfaction ne lui ayant pas été donnée, il fut décidé qu'une deuxième manifestation aurait lieu à 15 heures devant la Sous-Préfecture.

A l'heure convenue, un cortège composé de 850 personnes (hommes et femmes), se rendit à la Sous-Préfecture. Une délégation représentant les diverses professions fut reçue par M. le Sous-Préfet et après un accord de principe avec ce dernier, le cortège se disloqua sans incident.

Le Commissaire de Police EQUILBECQ aurait demandé à M. SWIFT, fabricant de pipes, d'intervenir auprès de ses ouvriers pour qu'ils n'assistent pas à la manifestation devant la Sous-Préfecture. M. SWIFT accepta et dans son usine, demanda à ses ouvriers de ne pas manifester. Ceux-ci refusèrent d'obéir à leur patron. Mais en aucun cas M. SWIFT ne fut chargé par le Commissaire de Police d'haranguer les ouvriers venus manifester.

Le journal "FRANCE REVOLUTION" est donc mal informé.

Lors des manifestations de Mars 1943, il est exact que le Commissaire de Police FLORES demanda à M. SWIFT d'haranguer la foule pour faire cesser la manifestation, M. SWIFT n'accepta pas en basant son refus sur le fait qu'étant de nationalité Anglaise ce n'était pas à lui à intervenir dans semblable affaire.

Il ne doit pas s'agir des manifestations de Mars 1943, puisque celle-ci ne furent pas provoquées par le ravitaillement.

L'informateur du Journal "FRANCE REVOLUTION" ne paraît pas très sûr de ce qu'il avance. En effet, on peut remarquer que parlant de M. SWIFT il dit "un gaulliste notoire d'origine Anglaise T.S.V.P..."



et plus loin "Ce gaulliste anglophile 200 %" or, M. SWIFT est de nationalité Britannique, il ne peut donc être accusé d'être "gaulliste" ou "anglophile" ces appellations ne paraissant réservées à des personnes de nationalité française.

Des renseignements recueillis auprès de M. SWIFT lui-même il résulte que celui-ci n'a aucun lien qui soit inspecteur de sûreté Nationale à VICHY. De plus, le fait de donner par téléphone des renseignements permettant à M. SWIFT de diriger son activité antigouvernementale me paraît assez difficile à réaliser, les conversations téléphoniques étant très surveillées.

M. SWIFT ne s'est jamais absenté de son usine ainsi que le prouve le registre des sautes-conduits du Commissariat de Police. Il est par conséquent faut que M. SWIFT se soit absenté pendant quelques jours de son usine, parce qu'une enquête devait être faite sur les agissements du directeur.

Le Commissaire de Police

Signé: MARTIN